

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique**

Direction Générale des Enseignement et de la
Formation Supérieurs
Ref 67/ DGEFS/ 2016

Alger : le

25 000 2016

A Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements**Objet : A /S des demandes de transferts acceptées mais non effectuées...**

Suites aux nombreuses sollicitations émanant des établissements, des étudiants ainsi que de leurs parents à propos du maintien de la première inscription avant transfert, et après analyse de la situation qui fait ressortir en moyenne une trentaine de cas par établissement, il a été décidé :

Tous les transferts accordés, mais non effectués, seront automatiquement annulés à travers la plateforme PROGRES.

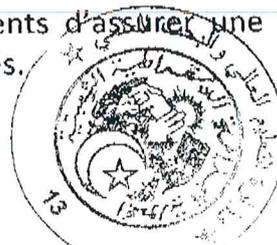
En conséquence cette catégorie d'étudiants sera supprimée de la base de données de l'établissement d'accueil et rétablie dans celle de l'établissement d'origine.

Les annulations de ces transferts seront effectuées le jeudi 27/10/2016.

Les attestations d'inscription et les badges déjà délivrés restent valables.

Toute confirmation de transfert devra donc s'effectuer avant cette date auprès de l'établissement d'accueil qui lui remettra la nouvelle attestation d'inscription, ainsi que le badge, en contre partie du dossier qu'il aura ramené de l'établissement d'origine.

Il est demandé aux chefs d'établissements d'assurer une large diffusion de cette note auprès des étudiants concernés.



مدير عام للتعليم و التكوين -التحتية، بالنيابة

إمضاء: غوالسي نور الدين